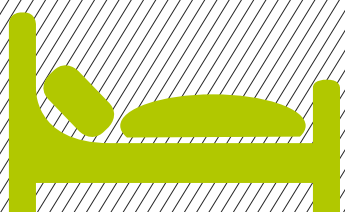


# ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE\*

*\*Rapport annuel 2011*



<b>AVANT-PROPOS //</b>	<b>3</b>
-----	
<b>2011, CHRONIQUE D'UNE NOUVELLE ANNÉE DE CRISE //</b>	<b>4</b>
-----	
<b>A PROPOS DE FEDASIL //</b>	<b>7</b>
<i>Mission, Personnel et organisation, Budget</i>	
-----	
<b>ARRIVÉES //</b>	<b>10</b>
<i>Demandes d'asile, Désignations</i>	
-----	
<b>CAPACITE D'ACCUEIL //</b>	<b>12</b>
<i>Réseau d'accueil, Accueil d'urgence (transit), Accueil régulier</i>	
-----	
<b>OCCUPATION //</b>	<b>19</b>
<i>Taux d'occupation, Composition des ménages, Nationalités, Etat de procédure</i>	
-----	
<b>MINEURS NON ACCOMPAGNES //</b>	<b>24</b>
-----	
<b>SUBSIDES //</b>	<b>25</b>
-----	
<b>FONDS EUROPEEN POUR LES REFUGIES //</b>	<b>26</b>
-----	
<b>COORDONNÉES //</b>	<b>27</b>



Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

A concise version of this annual report is also available in English.

Fedasil a également publié un Rapport annuel 2011 consacré au **Retour volontaire**.

Editeur responsable: **Fanny François**, directrice générale ai. | Responsable rédaction: **Mieke Candaele** | Rédaction: **Benoît Mansy**, avec **Günther Jeewoath**, **Tine Provoost**, **Lin Vanwayenbergh**, **Kristien Vellemans**, **Nicolas Vermeulen** | Lay-out: **Marthe De Clercq** | Traductions: **Oneliner et Fedasil** | Impression: **Boone-Roosens** (imprimé sur papier recyclé) | Graphiques: situation fin décembre 2011 (sauf si indiqué autrement) | Tous droits réservés - Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur | Bruxelles, mars 2012.

# AVANT PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter notre Rapport annuel 2011, une année à nouveau placée sous le signe de la crise de l'asile. Mais, au vu des importantes mesures attendues dans le courant de l'année 2012, nous espérons vous présenter l'an prochain de meilleures tendances.

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Madame Maggie De Block, un plan global et structurel en matière d'asile et d'accueil sera approuvé par le gouvernement fédéral. Différentes mesures seront prises, telles que l'accélération du traitement des demandes d'asile, l'établissement d'une liste de 'pays sûrs', une meilleure identification des mineurs non accompagnés, la mise en œuvre du trajet de retour, des campagnes de dissuasion dans les pays d'origine, etc. Fedasil, en tant qu'organisation responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, compte sur l'impact positif de ces mesures pour diminuer la pression sur son réseau d'accueil.

En 2012, et ce malgré le contexte budgétaire, des moyens supplémentaires ont été libérés pour l'asile et l'accueil. Fedasil compte utiliser ce budget de manière efficace, tout en renforçant son programme de retour volontaire en collaboration avec les acteurs concernés, que ce soit l'Office des étrangers ou les partenaires en Belgique et dans les pays d'origine.

La capacité d'accueil en Belgique est en hausse constante ces dernières années. Avec plus de 24.000 places d'accueil disponibles, nous atteignons aujourd'hui un plafond opérationnel et budgétaire, tout en constatant aussi un déficit de bâtiments disponibles. Notre objectif n'est certainement pas de poursuivre l'extension de la capacité d'accueil.

Il faut également mettre fin à l'accueil d'urgence, mis en place pour réagir rapidement à l'augmentation des arrivées. Cet accueil provisoire ne répond pas aux standards de qualité que nous imposons aux places structurelles. Il représente aussi une charge de travail importante, notamment en terme de transferts supplémentaires entre les différentes phases d'accueil. De plus, l'accueil d'urgence n'est pas une situation idéale pour les demandeurs d'asile qui aspirent à davantage de stabilité au niveau de l'accompagnement. Pour y parvenir, il faudra compter sur les effets des mesures prises par le gouvernement, tout en restant vigilant car la tendance actuelle des arrivées est toujours à la hausse, que ce soit de demandeurs d'asile ou de mineurs non accompagnés.

L'accueil des mineurs non accompagnés (les Mena) est un autre défi majeur, malgré les nombreuses places créées en 2011. Aujourd'hui, l'accompagnement prévu est en priorité réservé à ceux qui demandent d'asile. Fedasil compte prochainement ouvrir des places spécifiques pour les Mena qui ne demandent pas l'asile, pendant la phase de leur identification. Afin d'améliorer la transition entre le réseau Fedasil et les places organisées par les Communautés, la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration a récemment relancé les négociations entre les instances concernées.

Enfin, le personnel de Fedasil revendique un meilleur statut et de meilleures conditions de travail. Ce dossier devrait évoluer au cours de l'année 2012, via différentes mesures qui devraient améliorer la position juridique des travailleurs.

Je vous souhaite une agréable lecture.

**Fanny François,**  
Directeur général a.i.

# 2011, CHRONIQUE D'UNE NOUVELLE ANNÉE DE CRISE

## JANVIER

**12 JANVIER** Arrêté royal réglant la question du cumul entre l'aide matérielle (l'accueil) et les revenus professionnels. Depuis 2010, les demandeurs d'asile peuvent accéder sous certaines conditions au marché du travail. **17 JANVIER** Ouverture du centre d'urgence de Weelde (Rode Kruis, 512 places). **17 JANVIER** Fedasil ouvre une Initiative fédérale d'accueil (IFA) à Schaerbeek (12 places). D'autres initiatives seront ouvertes en 2011: Turnhout (42 pl.), Gedinne (8 pl.) **19 JANVIER** Vu le grand nombre de places d'urgence (casernes) créées fin 2010, Fedasil met en place un système d'accueil en trois phases: les primo-arrivants sont d'abord envoyés vers un centre d'urgence/transit, puis vers un centre régulier, puis vers un logement individuel. **31 JANVIER** Ouverte du centre d'accueil d'Herbeumont (Croix-Rouge, 400 places), qui accueille en priorité les personnes logées à l'hôtel. Plus de 1.000 demandeurs d'asile sont encore logés à l'hôtel.

## FÉVRIER

**11 FÉVRIER** Instruction de Fedasil concernant le 'trajet d'accompagnement' des familles en situation illégale accueillies sur base de l'AR du 24.06.2004. L'application du protocole entre Fedasil et l'Office des étrangers (OE) y est précisée.

## MARS

Hausse importante des mineurs non accompagnés qui viennent demander l'asile. En mars, il s'agit de près de 200 jeunes (essentiellement des Afghans). En 2010, on comptait en moyenne 75 mineurs/mois. **10 MARS** Fedasil et le CGRA présentent 'L'Asile en Belgique', nouvel outil de communication pour les demandeurs d'asile (dvd et brochure). **14 MARS** L'occupation dans le réseau d'accueil et en accueil d'urgence est à nouveau très élevée. Si tout le monde reçoit encore une place, c'est surtout grâce à l'inventivité des collaborateurs sur le terrain... **15 MARS** Ouverture d'un centre d'accueil à Mons (50 places), géré par un nouveau partenaire: l'asbl Les Sept Lieues. **16 MARS** Plus de 3.000 personnes sont désormais accueillies en urgence/transit. **24 MARS** 'Printemps arabe', le gouvernement fédéral s'engage

à la réinstallation en Belgique de 25 réfugiés (érythréens et congolais) venant de Libye. Cependant, la Belgique n'enregistre pas de hausse des demandes d'asile en provenance de Libye, Tunisie, Egypte. **29 MARS** Melchior Wathelet, Secrétaire d'Etat à la politique de Migration se rend au Kosovo afin de mener une mission de prévention en matière d'immigration.

---

## AVRIL

**15 AVRIL** Le gouvernement fédéral prend différentes mesures en matière d'asile: campagnes de dissuasion dans certains pays d'origine, personnel supplémentaire pour les instances d'asile et nouvelles places d'accueil. **26 AVRIL** Les arrivées sont toujours en hausse. Fedasil est à nouveau contrainte de recourir à des 'non-désignations'. Ce jour-là, 200 primo-arrivants se sont présentés au Dispatching et une personne sur deux n'a pas reçu de place d'accueil. **26 AVRIL** Lancés en 2010, différents projets d'extensions sont en cours dans des centres fédéraux, via l'installation de modules préfabriqués. Les premiers modules sont mis en place à Saint-Trond. D'autres centres d'accueil vont suivre: Arendonk, Sugny, Bovigny, Broechem, Poelkapelle.

---

## MAI

La proportion d'hommes isolés qui demandent l'asile est en hausse. En mai, 48% des primo-arrivants étaient des hommes isolés alors que seuls 1/3 des places sont prévus pour ce groupe. **10 MAI** Moins de 300 personnes sont désormais accueillies à l'hôtel, dont une majorité de mineurs.

---

## JUIN

**1 JUIN** Plus de 23.000 personnes sont désormais accueillies par Fedasil et ses partenaires. **20 JUIN** Journée mondiale du Réfugié. En 2011, on fête aussi le 60ème anniversaire de la Convention de Genève relative au statut de réfugié.

---

## JUILLET

**11 JUILLET** Le service des Tutelles, l'OE et Fedasil s'accordent sur une nouvelle méthode de travail pour accélérer l'identification et de la détermination de l'âge des mineurs non accompagnés. **18 JUILLET** Arrivée au centre d'accueil de Pondrôme (Fedasil) des 25 réfugiés de Libye réinstallés en Belgique. **20 JUILLET** Le gouvernement décide de prolonger l'accueil d'urgence mis en place fin 2010, d'augmenter la capacité d'accueil, de créer un 'centre ouvert de retour' (géré par l'OE) et de modifier la procédure de régularisation pour raison médicale afin d'en combattre les abus.

---

## AOÛT

Demandes d'asile toujours en hausse: plus de 2.000 dossiers/mois à partir d'août 2011. **25 AOÛT** La tension monte au Dispatching en raison des non-désignations. En raison de problèmes de sécurité, Fedasil décide de fermer temporairement sa salle d'attente au Dispatching. Elle sera réouverte en décembre. **26 AOÛT** Dans le contexte de saturation du réseau d'accueil, la Ligue des droits de l'Homme (aile francophone) dépose une plainte contre Fedasil, ainsi que ses ministres et secrétaires d'Etat de tutelle.

## SEPTEMBRE

Les retours volontaires à partir de la Belgique, organisés par Fedasil, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les autres partenaires, sont en hausse. Près de 400 retours sont organisés en septembre. **26 SEPTEMBRE** Le cap des 10.000 non-désignations (depuis octobre 2009) est atteint. Un an plus tôt, on était à un total de 5.000 non-désignations. **28 SEPTEMBRE** Fedasil recherche de nouveaux logements individuels à proximité de ses centres en vue de créer des 'initiatives fédérales d'accueil' (IFA).

---

## OCTOBRE

Record battu: 2.604 dossiers d'asile introduits en octobre 2011 (et 3.233 personnes demandent une place d'accueil). **1 OCTOBRE** La crise de l'asile retient l'attention des media. "Comment Fedasil gère la crise de l'accueil" titre le journal Le Soir lors d'un reportage au Dispatching. **5 OCTOBRE** Fedasil envoie un mémorandum au formateur Di Rupo et aux négociateurs engagés dans la formation du gouvernement fédéral. Fedasil demande le recours exceptionnel à un plan de répartition de demandeurs d'asile accueillis dans le réseau vers les CPAS du pays (en aide financière). Cette proposition n'a pas le soutien du gouvernement. **17 OCTOBRE** Arrivées importantes de demandeurs d'asile: ce jour-là il n'y a pas de place pour plus de la moitié des personnes (191 non-désignations). **18 OCTOBRE** L'UNHCR publie un rapport sur les demandes d'asile dans les pays industrialisés. Des demandes en hausse: "Jamais je n'ai vu une année de crise telle que 2011," explique le patron de l'agence des Nations unies.

---

## NOVEMBRE

**9 NOVEMBRE** Le gouvernement s'accorde sur le principe d'établir rapidement une liste de 'pays sûrs', dont les ressortissants auront une procédure d'asile raccourcie. La liste reprendra des pays dont les ressortissants ont peu de chances d'obtenir le statut de réfugié. **9 NOVEMBRE** Hausse des demandes d'asile venant des Balkans. En collaboration avec Fedasil, l'OE organise des trajets en autocar pour reconduire les personnes qui acceptent de retourner volontairement dans ces pays. **11 NOVEMBRE** Festivités pour les 25 ans du Petit-Château (Bruxelles), le plus grand et le premier centre d'accueil en Belgique. Près de 50.000 personnes y ont été hébergées depuis 1986. **28 NOVEMBRE** Action syndicale au sein de Fedasil, notamment pour exiger un meilleur statut pour le personnel et de meilleures conditions de travail.

---

## DÉCEMBRE

**6 DÉCEMBRE** Prestation de serment du gouvernement Di Rupo. Maggie De Block (Open VLD) devient secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration et a ainsi la tutelle sur Fedasil et les autres instances d'asile. **13 DÉCEMBRE** Fermeture du centre d'urgence de Borzée (Fedasil, 250 places). **14 DÉCEMBRE** 'SOS accueil'. Huit ONG belges s'unissent pour organiser une aide d'urgence aux personnes qui n'ont pas reçu de place d'accueil. **22 DÉCEMBRE** Ouverture du centre d'Ans (Croix-Rouge, 300 places) **23 DÉCEMBRE** Le gouvernement décide de prolonger à nouveau l'accueil d'urgence. Cette prolongation est nécessaire pour disposer de suffisamment de places pour l'hiver.

# A PROPOS DE FEDASIL

## MISSION

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) est un organisme d'intérêt public. Depuis décembre 2011, Fedasil est placée sous la tutelle de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Maggie De Block.

Fedasil est chargée de garantir l'octroi d'une aide matérielle aux demandeurs d'asile et à d'autres catégories d'étrangers ayant également droit à l'accueil. Fedasil organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité. L'Agence veille aussi à l'observation et l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés (les 'Mena').

Fedasil contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. Dans le cadre de différentes initiatives, Fedasil veille à l'intégration des centres d'accueil dans la communauté locale. Fedasil est aussi l'autorité responsable en Belgique pour le Fonds européen pour les Réfugiés (FER).

Fedasil coordonne également les programmes de retour volontaire.

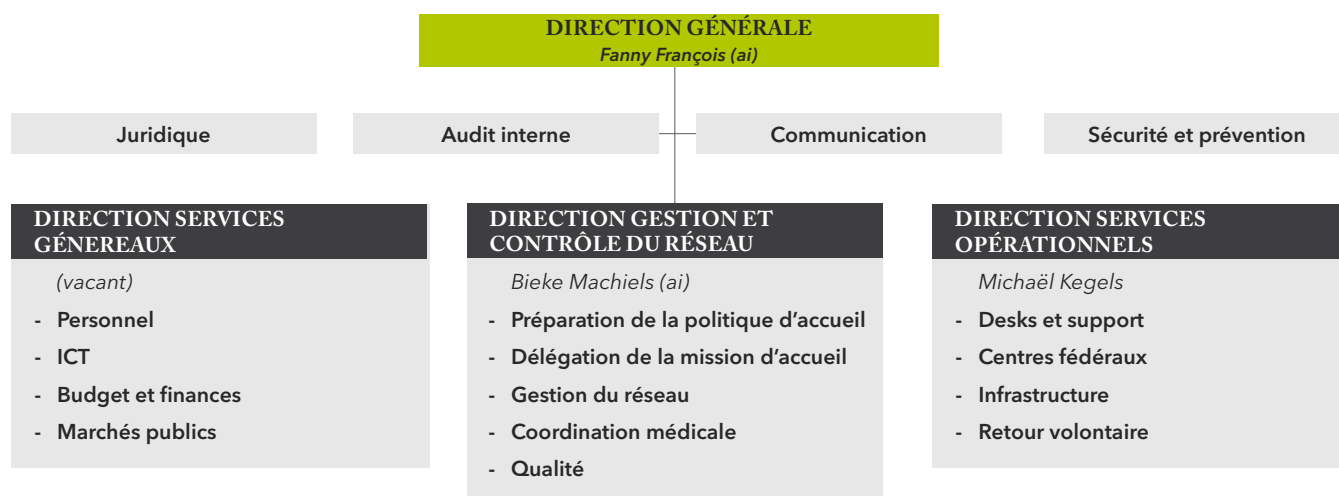
## PERSONNEL ET ORGANISATION

Le comité de direction de Fedasil, l'organe décisionnel de l'Agence, se compose de quatre directeurs titulaires d'une fonction de management: le directeur général, le directeur Gestion et contrôle du réseau, le directeur des Services opérationnels et le directeur des Services généraux. Fin 2011, seules deux fonctions sont occupées. Fanny François est directeur général ad intérim de Fedasil depuis mars 2010.

Fin 2011, 1.123,1 équivalents temps plein (ETP) travaillent à Fedasil (1.288 personnes). Les collaborateurs sont répartis entre les 19 centres d'accueil (au total 918,5 ETP) et le siège central, le service Dispatching et les quatre bureaux régionaux (ensemble 204,6 ETP).

En un an, il s'agit d'une hausse de 108,8 ETP (120 personnes) résultant de l'encadrement nécessaire à l'augmentation des places d'accueil. Le centre d'urgence de Borzée, prévu pour une durée d'un an, employait une quarantaine de personnes (35 ETP) jusqu'au 13 décembre 2011.

Les conditions de travail et le statut du personnel de Fedasil ont également été au centre des débats. Tout comme en 2010, les syndicats ont entrepris différentes actions au cours de l'année. De son côté, la direction de l'Agence a également poursuivi son projet de 'Politique des groupes cibles' afin d'améliorer l'accueil de certaines catégories de résidents. Ce projet nécessite davantage d'encadrement et un 'upgrade' du cadre du personnel (projet 'IP4'). En octobre 2011, les syndicats remettaient un avis négatif sur le plan du personnel présenté, nécessaire au lancement des deux projets. Les projets ne seront par ailleurs lancés qu'avec un accord politique et budgétaire. La concertation entre la direction, le personnel et les organisations syndicales va se poursuivre en 2012, tout comme les discussions sur les conditions de travail et le statut du personnel.



Situation décembre 2011

### *EPR*

*Fedasil est membre du réseau Enaro (European Network of Asylum Reception Organisations) qui regroupe des organisations d'accueil de différents pays européens. Depuis mars 2011, Fedasil est également à l'origine d'un nouveau programme de concertation au niveau européen: EPR (European Platform of Reception Agencies).*

*Si Enaro met l'accent sur l'échange de bonnes pratiques entre collaborateurs de terrain, le programme EPR vise à devenir un forum centré sur les aspects stratégiques de l'accueil. Ces deux forums de réflexion sont donc complémentaires. Sept pays participent actuellement au programme EPR: la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, la Norvège, la Suède, la France et l'Espagne. Fedasil désire ainsi élaborer un réseau qui puisse enrichir les politiques nationales et européennes.*

### NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (fin 2011)

Siège central *	204,6
Arendonk	59,0
Borzée **	0,0
Bovigny	53,7
Broechem	52,8
Charleroi	36,5
Florennes	71,1
Jodoigne	41,8
Kapellen	68,8
Morlanwelz	41,8
Neder-Over-Heembeek	30,1
Petit-Château	116,6
Poelkapelle	29,1
Pontrôme	37,5
Rixensart	40,8
Sint-Truiden	88,2
Steenokkerzeel	31,3
Stoumont	38,0
Sugny	27,2
Virton	33,7
Woluwe-St-Pierre	20,8
<b>TOTAL</b>	<b>1123,1</b>

\* Y compris Dispatching, bureaux régionaux et coordinateurs ICT.

\*\* 35 ETP jusqu'au 13 décembre 2011.

## BUDGET

En 2011, le budget total des recettes de Fedasil s'est élevé à 357.899.419 euros répartis comme suit:

- Dotation fédérale: 347.427.000 euros
- Contribution du Fonds européen pour les Réfugiés: 9.113.021 euros
- Subside Onem: 1.007.398 euros
- Recettes diverses propres: 352.000 euros

Afin d'accroître la capacité d'accueil pour demandeurs d'asile, Fedasil a obtenu en 2011 une augmentation budgétaire. Voici l'évolution budgétaire de ces cinq dernières années (dotations fédérales annuelles de Fedasil):

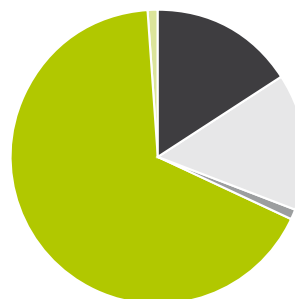
- 2007: 235.399.000 euros
- 2008: 237.085.000 euros
- 2009: 253.536.122 euros
- 2010: 321.442.328 euros
- 2011: 347.427.000 euros

En 2011, le budget total des dépenses s'est élevé à 413.475.909 euros répartis comme suit:

- Les dépenses de personnel (56.5 millions d'euros).
- Les dépenses de fonctionnement (59.2 millions d'euros), couvrant les frais suivants:
  - Loyers, charges, entretien et réparation: 9.962.661 euros
  - Frais de bureau: 1.183.099 euros
  - Frais de publication, publicité: 180.114 euros
  - Contentieux: 580.705 euros
  - Charges financières: 53.500 euros
  - Autres prestations et travaux de tiers: 808.472 euros
  - Remboursement personnel Défense: 1.361.534 euros
  - Frais liés à l'hébergement des demandeurs d'asile: 26.888.347 euros
  - Frais médicaux pour les demandeurs d'asile: 18.213.212 euros
- Les dépenses d'investissements (4.2 millions d'euros).
- Les dépenses en faveur de tiers (288.5 millions d'euros), c'est-à-dire des subsides versés pour financer l'accueil de demandeurs d'asile dans d'autres structures et le programme de retour volontaire. En 2011, ces subsides ont été répartis comme suit: 57% à la Croix-Rouge de Belgique et aux autres ONG partenaires de l'accueil, 40% aux CPAS, 2% aux ONG pour le programme de retour volontaire et 1% aux communes possédant un centre d'accueil sur leur territoire.

- Les dépenses réalisées par les opérateurs qui mènent un projet soutenu par le Fonds européen pour les Réfugiés (FER) (4.9 millions d'euros). En tant qu'autorité responsable en Belgique de la gestion du FER, Fedasil dispose de l'ensemble des moyens financiers versés par l'Union Européenne à la Belgique.

### DÉPENSES 2011



	%
● Personnel	14
● Fonctionnement	14
● Investissements	1
● Dépenses en faveur de tiers	70
● FER	1

# ARRIVÉES

## DEMANDES D'ASILE

25.479 dossiers d'asile ont été introduits en Belgique en 2011 (un dossier peut tant correspondre à une personne seule qu'à une famille avec enfants), soit une augmentation de 28% par rapport à l'année 2010. Ce chiffre confirme la tendance à la hausse des demandes d'asile observée depuis 2007.

Les principaux pays d'origine sont, dans l'ordre, l'Afghanistan, la Guinée, l'Irak, la Russie, la Serbie et le Kosovo. Une demande d'asile sur cinq est une demande multiple. On constate également une forte hausse des mineurs non accompagnés demandant l'asile (en majorité des Afghans).

Comme les années précédentes, l'augmentation des demandes d'asile (et donc des demandes d'accueil) a fortement contribué à la sur-occupation du réseau d'accueil.

Plus d'infos: [www.cgara.be](http://www.cgara.be).

## DÉSIGNATIONS

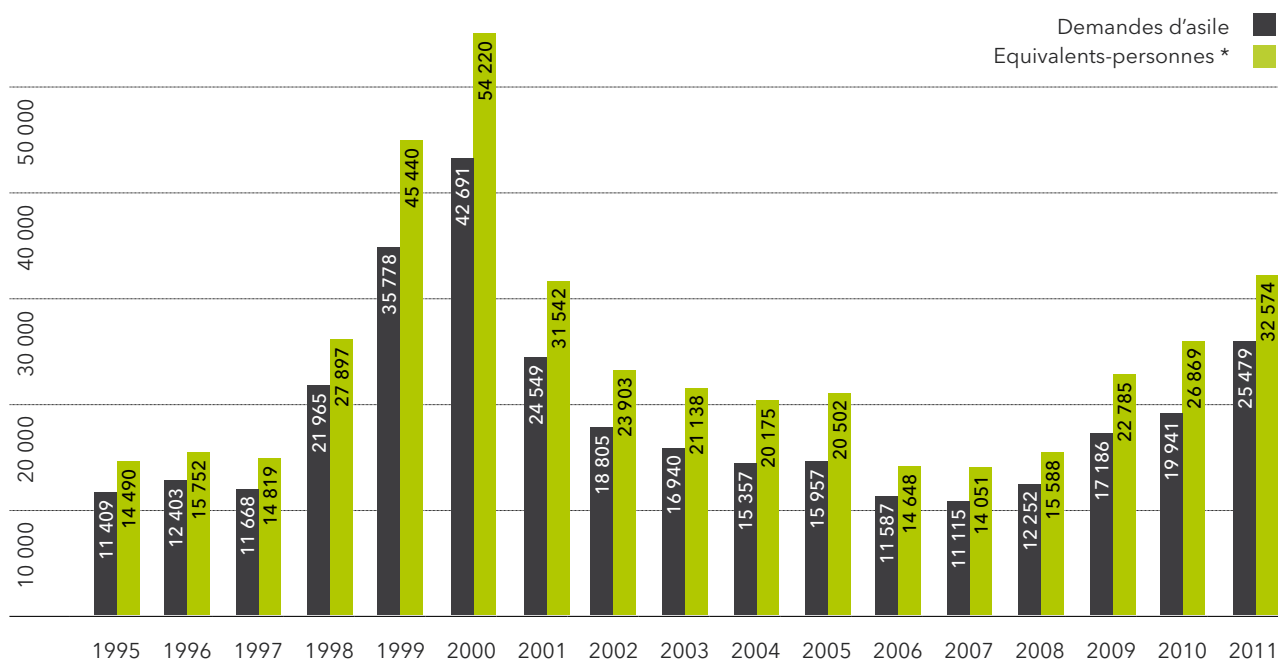
En 2011, 32.574 demandeurs d'asile primo-arrivants se sont présentés au Dispatching de Fedasil pour y demander une place d'accueil. Le Dispatching, intégré au sein des bâtiments de l'Office des étrangers, se charge de leur désigner un 'lieu obligatoire d'inscription' (ou 'code 207'), qui permet de désigner le responsable de l'aide à octroyer au demandeur d'asile.

Le Dispatching a orienté 24.355 personnes vers une structure d'accueil, généralement vers un centre de transit/d'urgence. Tout comme en 2009 et 2010, le Dispatching a également été contraint de recourir à des non-désignations en raison du manque de places disponibles (réseau régulier et accueil d'urgence). Bien qu'elles aient en principe droit à l'accueil, ces personnes ne reçoivent pas de code 207 et peuvent se présenter auprès d'un CPAS et y demander une aide sociale. En 2011, 4.314 personnes ont reçu une non-désignation. Les non-désignations ont essentiellement recommencé à la fin du mois d'avril, les nombreux centres d'urgence ouverts fin 2010 ayant permis d'éviter les non-désignations au cours du premier trimestre 2011. Au total, du 12 octobre 2009 au 31 décembre 2011, 12.037 personnes ont reçu une non-désignation.

Sur l'ensemble des primo-arrivants qui se sont présentés au Dispatching en 2011, 75% ont donc reçu une place d'accueil et 13% n'ont pas reçu de place. Les autres personnes (12%) étaient des demandeurs d'asile 'no show' (personnes qui ne désirent pas être hébergées ou personnes qui ont introduit une 3ème demande d'asile ou ultérieure et qui n'ont plus droit à l'accueil).

Le Dispatching est également responsable de la modification et de la suppression du code 207. En 2011, ce service a réalisé 22.565 transferts: d'une structure d'accueil d'urgence/transit vers un centre régulier (14.646 transferts), et d'un centre régulier vers un logement individuel (7.919 transferts).

## EVOLUTION DES DEMANDES D'ASILE EN BELGIQUE



\* Jusqu'à 2009: estimation du nombre de personnes correspondant aux dossiers d'asile. A partir de 2010: nombre d'inscrits au Dispatching de Fedasil. Sources: CGRA et Fedasil.

## DEMANDES D'ASILE ET DÉSIGNATIONS EN 2011

	DEMANDES D'ASILE (DOSSIERS)	DEMANDES D'ACCUEIL (PERSONNES)	Désignations		
			Désignations	No show	Non-désignations
Janvier	1 771	2 196	1 918	272	6
Février	1 860	2 297	2 031	248	18
Mars	2 193	2 903	2 565	334	4
Avril	1 933	2 529	2 103	247	179
Mai	1 944	2 448	1 830	372	246
Juin	1 873	2 479	1 844	323	312
Juillet	1 919	2 666	1 982	440	244
Août	2 149	2 879	2 011	362	506
Septembre	2 480	3 148	1 998	303	847
Octobre	2 604	3 233	1 805	359	1 069
Novembre	2 318	2 670	1 960	281	429
Décembre	2 435	3 126	2 308	361	457
<b>2011</b>	<b>25 479</b>	<b>32 574</b>	<b>= 24 355</b>	<b>+ 3 902</b>	<b>+ 4 317</b>

Sources: CGRA et Fedasil.

# CAPACITÉ D'ACCUEIL

## RÉSEAU D'ACCUEIL

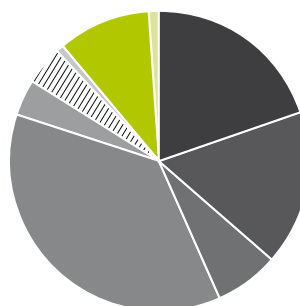
Le réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique compte, fin 2011, 24.026 places. En un an, la capacité d'accueil s'est donc accrue de 2.614 places (21.412 places fin 2010), soit une hausse de 12%. Vu le contexte de saturation du réseau d'accueil observé depuis 2008, l'extension du réseau s'est donc poursuivie en 2011.

Le réseau compte 21.589 places régulières (ou 'structurales') et 2.437 places d'urgence (ou 'de transit'). Les places régulières sont réparties dans des centres collectifs et des logements individuels (chacun 50% de la capacité d'accueil).

Fedasil gère directement 20% de la capacité totale. Les autres places sont confiées à des partenaires par le biais de conventions: les CPAS (les initiatives locales d'accueil - ILA - qui représentent 37% de la capacité totale), la Croix-Rouge francophone (17%) et néerlandophone (7%), les ONG (Ciré et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, 8%) et d'autres partenaires (1%). Les structures d'accueil d'urgence représentent les 10% restant.

En principe, le parcours d'accueil en Belgique est prévu en deux étapes: les demandeurs d'asile résident d'abord dans une structure d'accueil collective (un centre), puis, après un séjour de quatre mois, ils peuvent demander à être transférés vers un logement individuel (dans la limite des places disponibles) leur proposant davantage d'autonomie. En raison de la saturation permanente du réseau d'accueil, ce modèle a été revu en janvier 2011: les primo-arrivants sont d'abord accueillis temporairement en accueil d'urgence puis, lorsqu'une place se libère, sont transférés vers un centre collectif. D'un système en deux étapes, nous sommes donc passés à un accueil en trois phases.

## RÉSEAU D'ACCUEIL: CONTRIBUTION DES PARTENAIRES



	PLACES	%
<b>Accueil régulier</b>	<b>21 589</b>	<b>90</b>
● Fedasil	4 746	20
● Croix-Rouge	4 106	17
● Rode Kruis	1 627	7
● Initiatives locales d'accueil (CPAS)	8 868	37
● Vluchtelingenwerk Vlaanderen	953	4
▨ Ciré	1 016	4
● Autres partenaires	273	1
<b>Accueil d'urgence/Transit</b>	<b>2 437</b>	<b>10</b>
● Fedasil, Croix-Rouge, Rode Kruis et Samu social	2 302	10
● Hôtels	135	<1
<b>TOTAL</b>	<b>24 026</b>	<b>100</b>

## ACCUEIL D'URGENCE/ TRANSIT

Fin 2010, sur décision du Conseil des ministres, l'offre en places d'urgence (ou 'transit') augmente considérablement via la mise à disposition de casernes gérées par la Croix-Rouge (francophone et néerlandophone). Les sites ont été complètement opérationnels en mars 2011.

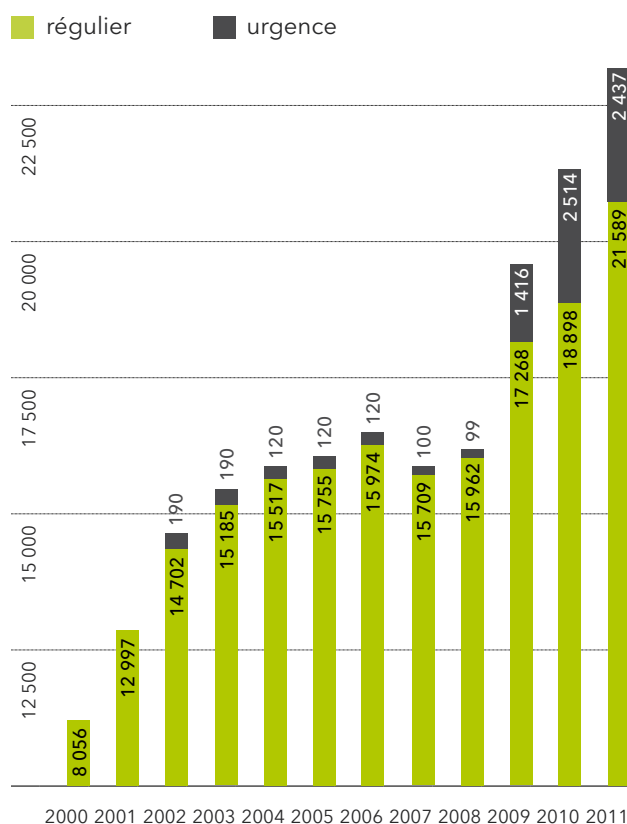
Fin 2011, l'accueil d'urgence représente 10% de la capacité totale, soit 2.437 places. Elles sont réparties comme suit: la Croix-Rouge organise 1.695 places (à Bastogne, Gembloux, Houthalen et Weelde), le Samu social gère 400 places (Ixelles), Fedasil gère 207 places (à Woluwe-St-Pierre et dans une aile du Petit-Château) et 135 personnes sont logées à l'hôtel.

Fedasil a organisé un accueil d'urgence à Borzée (La Roche-en-Ardenne) entre décembre 2010 et décembre 2011: le centre avait une capacité de 250 places et, en un an, 700 demandeurs d'asile y ont transité. Le site n'étant prévu que pour une durée d'un an, le contrat de bail entre Fedasil et le propriétaire n'a pas été prolongé. Par ailleurs, la caserne de Bierset (Croix-Rouge) devient en décembre 2011 un centre régulier.

L'accueil d'urgence est prévu pour une durée provisoire, à l'origine jusque fin 2011, mais il a été prolongé notamment pour disposer de suffisamment de places durant l'hiver 2011-2012.

Depuis 2009, des demandeurs d'asile sont hébergés dans des hôtels à bas prix, principalement situés à Bruxelles. Début 2011, près de 1.200 personnes y étaient toujours hébergées, mais tant Fedasil que le gouvernement ont souhaité mettre un terme à l'accueil en hôtels (fin mars 2011 au plus tard, selon la décision du gouvernement). Au cours du premier trimestre 2011, les personnes concernées ont été progressivement transférées vers le réseau d'accueil ordinaire, laissant ainsi les places en accueil d'urgence aux primo arrivants. Fin 2011, malgré les efforts de Fedasil, il reste encore une centaine de personnes à l'hôtel (essentiellement des jeunes non-accompagnés dont un doute est émis sur la minorité et qui attendent le résultat du test d'âge).

### EVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL



En vert: capacité d'accueil régulière (structurelle).

En gris: capacité d'accueil d'urgence/de transit (hôtels inclus depuis mai 2009). Situation fin décembre.

## ACCUEIL RÉGULIER

Fin 2011, le réseau régulier (structurel) compte 21.589 places d'accueil (90% de la capacité totale) réparties dans des structures d'accueil collectives (centres) et des logements individuels. Fedasil est le gestionnaire du réseau. L'Agence organise directement une partie des places d'accueil (les centres fédéraux) et confie également la mission d'accueil à des partenaires.

On dénombre au total 56 centres d'accueil (sans compter les 6 centres d'urgence) représentant 10.752 places. La répartition des centres est détaillée sur la carte ci-contre. Fedasil gère 18 centres d'accueil réguliers (au total 4.746 places), dont deux centres d'observation et d'orientation pour mineurs non accompagnés. La Croix-Rouge francophone gère 18 centres d'accueil (4.106 places) et la Croix-Rouge néerlandophone gère 14 centres (1.627 places). Les autres centres sont gérés par d'autres partenaires (Mutualités socialistes, Les Sept Lieues, Broeders van Liefde et SOI Gent).

Près de 400 places supplémentaires ont été créées en 2011 dans les centres fédéraux. L'installation de logements préfabriqués a permis d'augmenter la capacité des centres d'Arendonk, Bovigny, Broechem, Poelkapelle, Saint-Trond et Sugny.

En 2011, Fedasil a également ouvert trois nouvelles 'initiatives fédérales d'accueil' (IFA): à Schaerbeek, Gedinne et Turnhout. Composée d'un ou plusieurs logements individuels, une IFA est située à proximité d'un centre d'accueil existant et est gérée par celui-ci. Les résidents y vivent de manière très autonome et le 'centre mère' assure un rôle de soutien. Peu de personnel est nécessaire pour faire tourner une IFA. La première IFA a été inaugurée en 2010 à Arendonk. Fin 2011, les quatre IFA offrent ensemble 99 places d'accueil. De nouvelles IFA ont été ouvertes début 2012 et d'autres sont encore prévues en fonction des moyens disponibles.

Les logements individuels représentent 10.837 places d'accueil. Ils sont organisés par des CPAS (les 'initiatives locales d'accueil' ou ILA, 8.868 places au total) ou des associations regroupées autour du Ciré et Vluchtelingenwerk Vlaanderen (1.969 places au total).

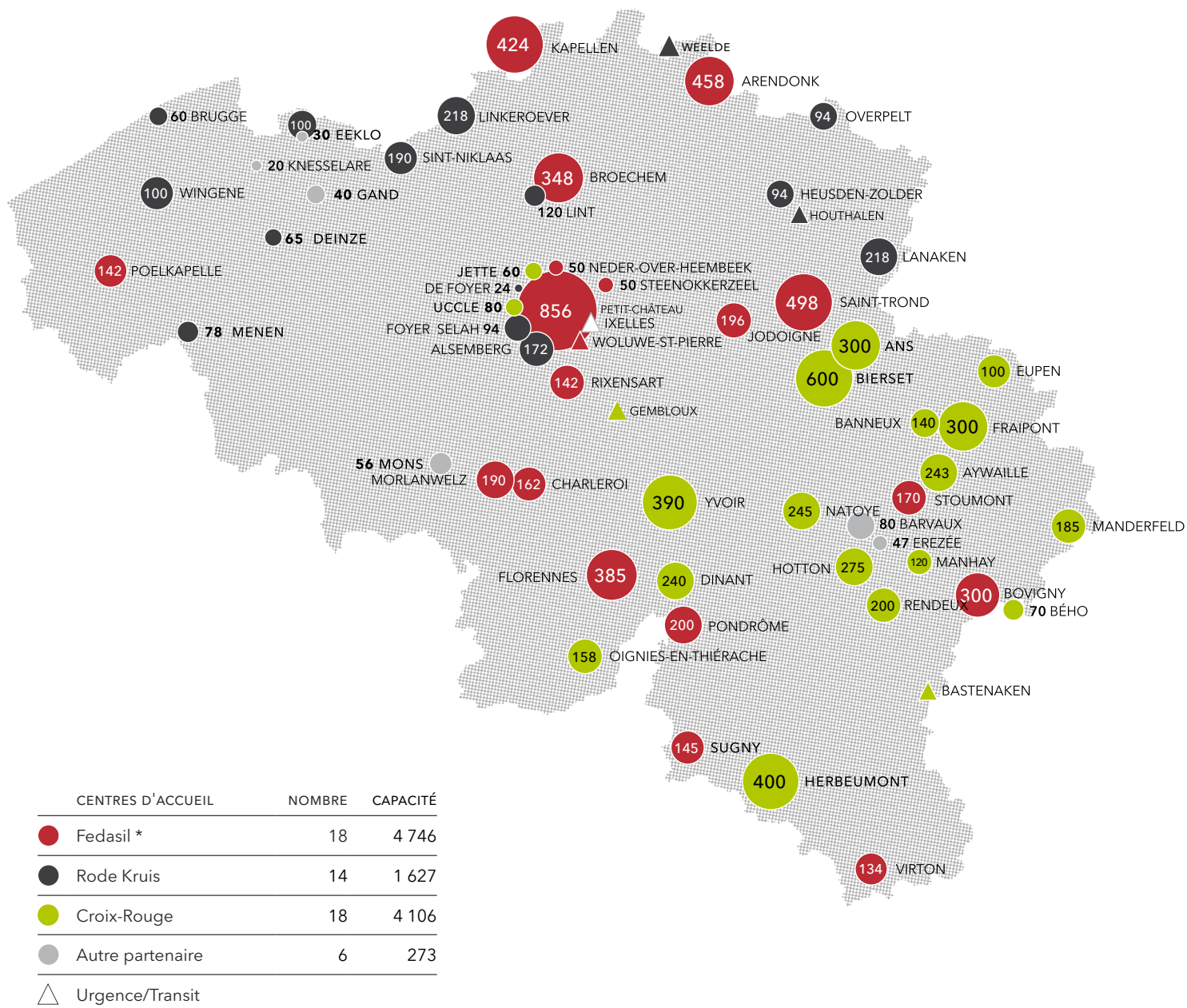
En un an, plus de 700 places d'accueil ont été créées en ILA. Fin 2011, près de 475 CPAS organisent une ILA. Le nombre de places varie d'une commune à l'autre (entre 1 et 176 places - une vingtaine de places en moyenne).

### POLITIQUE

*En avril puis en juillet 2011, le gouvernement (en affaires courantes) prend différentes mesures en matière d'asile: campagnes de dissuasion dans certains pays d'origine, personnel supplémentaire pour les instances d'asile, ouverture de places d'accueil et prolongation de l'accueil d'urgence. En attendant la formation d'un nouveau gouvernement, une majorité s'est aussi dégagée au Parlement pour modifier la loi sur l'accueil, excluant certaines catégories de demandeurs d'asile du droit à l'aide matérielle.*

*En décembre 2011, le gouvernement Di Rufo est mis en place. Maggie De Block devient secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration: accueil et procédure d'asile sont désormais de la compétence d'une seule personne. L'accord du gouvernement comporte un large volet consacré à l'asile. Pour remédier à la situation de crise, la secrétaire d'Etat compte mettre en place un plan global (procédures, arrivées et sorties, mineurs d'âge, retour, coopération entre les instances). En matière d'accueil, le gouvernement a notamment opté pour la création de places en ILA via un plan de répartition en aide matérielle, sur base volontaire, dans les différents CPAS du pays. L'accueil d'urgence est à nouveau prolongé par le gouvernement Di Rufo.*

LOCALISATION DES CENTRES D'ACCUEIL (fin 2011)



\* IFA comprises (Arendonk, Petit-Château, Ponderôme). Petit-Château: 856 places dont 112 places d'urgence.



//01- // 03 Centre d'accueil de Broechem (Fedasil) //04 Centre d'accueil 'Petit-Château' à Bruxelles (Fedasil) //05 Centre d'accueil pour Mena de Neder-  
de réfugiés en provenance de Libye (Centre d'accueil de Pondrôme, Fedasil) //10 Action syndicale devant le siège central de Fedasil (Bruxelles) //Pho

//06



//07



//08



//09



//10



# OCCUPATION

## TAUX D'OCCUPATION

Fin 2011, un total de 23.148 personnes étaient hébergées dans le réseau d'accueil, soit un taux d'occupation de 96.3%. Le taux d'occupation compare la capacité au nombre de personnes accueillies. On parle d'une situation critique à partir de 94% d'occupation, étant donné que tous les lits disponibles ne peuvent être utilisés (par ex.: une chambre prévue pour une famille de 6 personnes et qui abrite une famille de 5 personnes entraîne la perte d'une place, ou si une chambre ne peut être occupée en raison de travaux). Si ce taux peut atteindre les 96.3%, c'est notamment grâce à la mise à disposition de lits supplémentaires installés dans les centres existant (surcapacité) mais aussi à la flexibilité et 'l'inventivité' dont font preuve les structures d'accueil et le Dispatching.

La hausse des arrivées conjuguée à la prolongation du temps de séjour dans les structures d'accueil (notamment à cause de l'arriéré dans le traitement des demandes d'asile) a eu un impact négatif sur le nombre de sorties.

Etant donné que l'extension du réseau ne peut apporter à elle seule toutes les solutions à la crise de l'accueil, Fedasil a proposé différentes mesures pour stimuler les sorties du réseau. Différentes instructions ont été prises en ce sens depuis 2009 (suppression du code 207 notamment). En 2011, Fedasil plaide pour le passage à l'aide financière d'un groupe de résidents, via le retour d'un plan de répartition des demandeurs d'asile entre les différents CPAS du pays. Cette possibilité existe dans la loi mais sa mise en place nécessite l'accord du Conseil des ministres. En 2011 (tout comme en 2009 et en 2010), Fedasil a proposé au gouvernement de réintroduire un plan de répartition. Il n'y a pas eu de décision politique en ce sens.

## TAUX D'OCCUPATION (fin 2011)

	CAPACITÉ	OCCUP.	TAUX D'OCCUP.
Fedasil	4 746	4 676	98,5
Croix-Rouge	4 106	3 850	93,8
Rode Kruis	1 627	1 616	99,3
CPAS (ILA)	8 868	8 498	95,8
Ciré et Vluchtelingenwerk	1 969	1 912	97,1
Autres partenaires	273	272	99,6
Accueil d'urgence	2 437	2 324	95,4
<b>TOTAL</b>	<b>24 026</b>	<b>23 148</b>	<b>96,3</b>

### GÉRER LES INCIDENTS

*Fedasil a créé en 2008 des 'stressteam' dans ses centres d'accueil fédéraux. Les stressteam sont composés de collègues volontaires qui apportent un soutien de première ligne aux collègues confrontés à un événement choquant sur le lieu de travail (agression, bagarre, suicide, accident...). Ces collègues volontaires accueillent et écoutent les personnes touchées, et sont attentifs à leur évolution dans les jours et semaines qui suivent. Les membres du stressteam (2 ou 3 par centre) sont spécialement formés pour être à l'écoute.*

*En 2011, 337 incidents ont été enregistrés dans les centres Fedasil, soit près de un par jour. Ces chiffres sont stables par rapport à 2010, même s'ils varient d'un centre à l'autre. Lorsqu'un (grand) groupe de collaborateurs est impliqué dans un incident, Fedasil fait appel à un service de prévention externe.*

## PERSONNES ACCUEILLIES

Comme le précisent la 'loi accueil' (loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers) et d'autres dispositions, Fedasil et ses partenaires accueillent des demandeurs d'asile mais également d'autres groupes d'étrangers. Toutes les personnes hébergées ont droit à l'accueil et à une aide matérielle et peuvent être regroupées en différentes catégories, selon l'état de leur procédure.

Le groupe le plus important est, de loin, les personnes qui ont une procédure d'asile en cours d'examen, que ce soit à l'Office des étrangers (OE), au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) ou au Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE). Ils représentent 74.3% des personnes accueillies (voir tableau ci-dessous). Ce groupe est en augmentation constante au fil des ans (il représentait par exemple seulement 50% des résidents en 2008). Les autres catégories de résidents sont des personnes déboutées qui ont encore droit à l'accueil pendant une période transitoire, des personnes qui ont demandé ou obtenu une prolongation

de leur titre de séjour, des personnes qui ont obtenu un titre de séjour et qui se trouvent dans le délai prévu pour quitter le réseau d'accueil...

Les mineurs en COO et les personnes en accueil d'urgence ne sont pas comptabilisés dans ces pourcentages. Les centres d'urgence hébergent uniquement des demandeurs d'asile primo-arrivants. Les hôtels accueillent des mineurs non accompagnés qui attendent le résultat de leur test d'âge.

Le réseau compte également des familles en séjour illégal dont un CPAS a établi que les enfants sont dans le besoin et que leurs parents ne peuvent y subvenir (AR du 24.06.2004). Fin 2011, ces 'familles illégales' représentent 1.3% des personnes hébergées. En 2010, Fedasil et l'OE ont signé un protocole de collaboration qui prévoit un trajet d'accompagnement pour ces familles qui ont peu de perspectives d'avenir. L'application du protocole a été précisée dans une instruction envoyée début 2011 aux structures d'accueil.

### ETAT DE PROCÉDURE OU ADMINISTRATIF DES PERSONNES ACCUEILLIES \*

	2009	2010	2011
Procédure d'asile en cours (OE, CGRA ou CCE)	65,1	73,9	74,3
Recours au Conseil d'Etat dans le cadre de l'ancienne procédure d'asile	6,3	1,0	0,1
Recours au Conseil d'Etat dans le cadre de la nouvelle procédure d'asile	0,9	0,9	1,1
Personnes qui ont un titre de séjour, en phase de transition vers l'aide financière (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et régularisés)	5,5	4,3	4,2
Déboutés mais ayant droit à l'accueil pendant la période transitoire	6,2	9,2	12,2
Déboutés qui ont reçu ou demandé une prolongation de leur titre de séjour (y compris demandes de régularisation pour raison médicale en cours)	8,8	5,1	5,3
Demandes de régularisation pour raison médicale recevables	2,8	4,1	1,3
Familles en séjour illégal accueillies sur base de l'AR du 24.06.2004	3,8	1,4	1,3
Cas spécifiques aux Mineurs étrangers non accompagnés	0,7	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Personnes logées en accueil d'urgence et mineurs en COO non compris.

Au niveau de la composition des ménages, Fedasil et ses partenaires accueillent en majorité des familles (64% des résidents). 25% des personnes accueillies sont des hommes isolés, 7% des femmes isolées et 4% des mineurs non accompagnés (Mena). Plus d'un résident sur trois a moins de 18 ans (mineur en famille ou non accompagné). On constate en 2011 une forte proportion d'hommes isolés demandant l'accueil, alors que le réseau régulier ne dispose pas de suffisamment de places pour ce type de public: à titre d'exemple, mi-2011, un demandeur d'asile sur deux était un homme isolé.

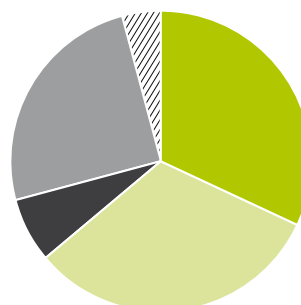
Au niveau des nationalités, plus d'une centaine de pays sont représentés dans le réseau d'accueil. Les pays d'origine sont globalement les mêmes au fil des ans. 44% des résidents sont originaires du continent européen (Caucase et Balkans), 28% viennent d'Afrique (Guinée, Congo) et 27% viennent d'Asie (Afghanistan, Irak). On constate une augmentation des ressortissants afghans (12% des personnes accueillies fin 2011), ce qui correspond à la hausse des demandes d'asile enregistrée pour ce pays en Belgique.

## RESETTLEMENT

*La réinstallation (ou 'resettlement') consiste à sélectionner et à transférer des réfugiés d'un pays où ils ont cherché protection vers un pays tiers. Le projet offre de cette manière une solution aux réfugiés qui, dans le pays de premier accueil, ne peuvent compter sur une protection suffisante ou qui n'ont pas de perspective d'intégration.*

*En juillet 2011, la Belgique a accueilli 25 réfugiés (érythréens et congolais) qui ont fui la révolution libyenne. Ces personnes bénéficiaient d'un statut de protection en Libye, mais lorsque la guerre y éclate, elles ont dû fuir dans un camp provisoire en Tunisie. Leur parcours en Belgique a débuté par un premier accueil de quelques semaines dans le centre de Ponderôme (Fedasil). Afin de faciliter leur adaptation à la vie en Belgique, les réfugiés ont bénéficié d'un environnement sécurisant et ont suivi des formations. Ils ont ensuite pu s'installer dans un logement individuel. Deux organisations (Caritas et Convivial) se sont chargées de l'accompagnement (notamment la recherche d'un logement). Plus d'infos sur [www.reinstallation.be](http://www.reinstallation.be)*

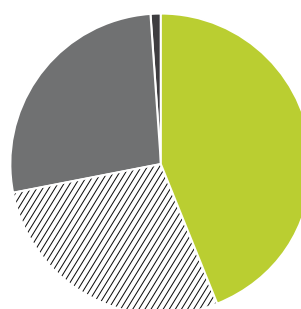
## COMPOSITION DES MÉNAGES \*



	%
■ Adultes en famille	32
■ Mineurs en famille (accompagnés)	32
<b>TOTAL personnes en famille</b>	<b>64</b>
■ Femmes isolées	7
■ Hommes isolés	25
▨ Mineurs non accompagnés	4
<b>TOTAL personnes isolées</b>	<b>36</b>

\* Accueil d'urgence et mineurs en COO non compris.

## CONTINENTS D'ORIGINE DES RÉSIDENTS DES STRUCTURES D'ACCUEIL \*



	%
■ Europe **	44
▨ Afrique	28
■ Asie	27
■ Amérique, apatrides et indéterminés	1

\* Accueil d'urgence et mineurs en COO non compris.

\*\* Les ressortissants de Russie, Turquie et pays du Caucase sont comptés dans 'Europe'.

# MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Les mineurs arrivés en Belgique sans parent ou tuteur légal (les 'mineurs étrangers non accompagnés' - Mena), bénéficient d'un trajet d'accueil et d'un accompagnement spécifiques. L'accueil pour Mena étant lié à l'accueil des demandeurs d'asile, il a également été fort touché par la saturation du réseau d'accueil. Fin 2011, Fedasil et ses partenaires hébergent 1.281 Mena (+64% par rapport à fin 2010).

Dès qu'un Mena entre en contact avec l'Office des étrangers ou la police, le service des Tutelles (SPF Justice) est mis au courant. Ce service est responsable de l'identification des jeunes et leur désigne un tuteur.

En principe, le trajet d'accueil prévu pour les Mena se réalise en trois phases. Dans la première phase de leur accueil, les Mena (qu'ils soient demandeurs d'asile ou non) sont accueillis dans un centre d'observation et d'orientation (COO). Il y a deux centres de ce type: à Neder-over-Heembeek et à Steenokkerzeel, gérés par Fedasil et offrant chacun 50 places d'accueil. Si le mineur demande l'asile, il est transféré vers une structure d'accueil collective du réseau de Fedasil (2ème phase, 841 places au total). Un accueil et un encadrement y sont organisés dans des ailes spécifiques pour Mena. Dans une troisième phase d'accueil, le jeune demandeur d'asile peut être orienté vers un lieu d'accueil de type plus individuel (en 'autonomie encadrée') organisé dans une ILA ou une association partenaire (133 places au total). Si le mineur ne demande pas l'asile, la loi prévoit également un accueil adapté qui dépend en priorité des Communautés.

La 'crise de l'asile' a bouleversé le principe de cet accueil en phases. On constate d'abord une hausse constante des jeunes demandant l'asile (près de 1.500 jeunes en 2011, contre 900 en 2010 et moins de 400 en 2006). On remarque également une prolongation de la durée de séjour dans les structures d'accueil, un manque de places organisées par les services spécialisés des Communautés, et des difficultés pour quitter la structure d'accueil lorsque le jeune obtient un titre de séjour.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR MENA ET OCCUPATION

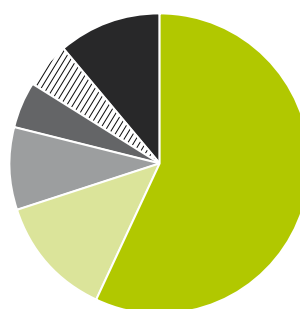
	CAPACITÉ	OCCUP.	% TAUX D'OCCUP.
<b>Fedasil</b>			
COO	100	96	96
Places Mena	406	427	105
Jeunes autonomes	183	187	102
Places de transit	31	33	106
<b>Croix-Rouge néerlandophone</b>			
Places Mena	118	119	101
<b>Croix-Rouge francophone</b>			
Places Mena	46	44	96
Places de transit	15	13	87
<b>CPAS</b>			
ILA collectives	38	38	100
ILA individuelles	123	122	99
<b>Autres</b>			
Mutualités socialistes	0	8	-
Broeders van Liefde	50	50	100
Les Sept Lieues	10	9	90
<b>Hôtels</b>	135	135	100
<b>TOTAL</b>	<b>1 255</b>	<b>1 281</b>	<b>102</b>

On constate également depuis plusieurs années des lenteurs pour l'identification et la détermination de l'âge des Mena pour lesquels une autorité a émis un doute sur l'âge. En juillet 2011, Fedasil, le service des Tutelles et l'Office des étrangers ont mis en place une nouvelle méthode de travail afin de pouvoir réaliser dans un délai raisonnable l'identification et le test d'âge. Les résultats de cette collaboration sont positifs: fin 2011, le séjour en transit des Mena pour lesquels il subsiste un doute sur l'âge est réduit à 13 jours en moyenne (contre 36 jours en 2010). Le jeune dont un doute est émis sur l'âge est donc d'abord placé en transit (46 places disponibles fin 2011, réparties dans 4 centres) ou, à défaut, dans un hôtel, en attendant le résultat du test. Ce système permet également de préserver les places d'accueil spécifiques aux Mena pour les mineurs avérés. Les jeunes qui sont déclarés majeurs rejoignent une structure d'accueil pour adultes.

En 2011, Fedasil a poursuivi l'extension de la capacité d'accueil pour Mena. La plupart des centres fédéraux disposent désormais d'une aile Mena. A l'été 2011, Fedasil a notamment reçu des moyens supplémentaires pour convertir des places d'accueil pour mineurs 'autonomes' (180 places), généralement destinées à des jeunes âgés de 17 ans et/ou ayant acquis une autonomie suffisante. Quant aux deux COO, ils accueillent les jeunes les plus vulnérables, demandeurs d'asile ou non. Fin 2011, malgré les nombreuses places créées, 135 jeunes résident encore à l'hôtel.

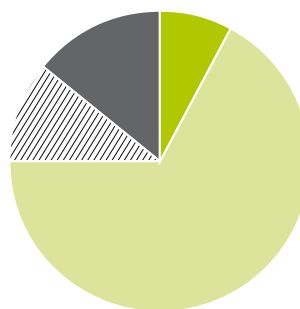
Le profil des Mena accueillis dans le réseau de Fedasil et ses partenaires est sensiblement le même au fil des ans. Il s'agit en majorité de garçons (78,5% des jeunes accueillis en 2011), souvent âgés de 16 ou 17 ans. Les Afghans et les Guinéens restent, de loin, les deux principaux pays d'origine des Mena accueillis en 2011 (respectivement 40 et 25% des jeunes).

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR MENA PAR OPÉRATEUR



	%
Fedasil (COO compris)	57
CPAS (initiatives locales d'accueil - ILA)	13
Croix-Rouge néerlandophone	9
Croix-Rouge francophone	5
Autres	5
Hôtels	11

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR MENA PAR PHASE



	%
COO (1ère phase)	8
Accueil collectif (2ème phase)	67
Accueil individuel (3ème phase)	11
Transit et hôtels	14

# SUBSIDES

Fedasil accorde des subsides dans le cadre de conventions spécifiques. L'Agence soutient ainsi des projets qui concernent directement les demandeurs d'asile ou les autres bénéficiaires de l'accueil, résidant ou pas dans les structu-

res d'accueil. En 2011, 12 projets ont été subsidiés dans le cadre de conventions spécifiques, pour un montant total de 1.013.619 euro.

## CONVENTIONS SPÉCIFIQUES EN 2011

BÉNÉFICIAIRE	PROJET	SUBSIDE 2011
Mentor-Escale	Accompagnement de mineurs non accompagnés	226 230
Synergie 14	Accueil de mineurs non accompagnés	150 000
CBAR	Accompagnement juridique	134 666
Convivium	Soutien lors du passage à l'aide financière	119 020
Ulysse	Aide psychologique	75 625
Croix-Rouge francophone	Accompagnement dans les hôtels	56 267
Sétis bruxellois (Ciné)	Interprétariat et traduction en milieu social	50 000
Sétis wallon	Interprétariat et traduction en milieu social	50 000
Brussel Onthaal	Interprétariat et traduction en milieu social	40 000
Bruxelles Accueil	Interprétariat et traduction en milieu social	40 000
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Point d'accueil pour les demandeurs d'asile (SIA)	36 032
Les Amis de Kirikou	Crèche au centre d'accueil de Rixensart	35 779
<b>TOTAL</b>		<b>1 013 619</b>

# LE FONDS EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS

Le Fonds européen pour les Réfugiés (FER) a été créé en 2000 par l'Union européenne afin de cofinancer, dans les États membres participants, des projets liés à l'accueil des demandeurs d'asile, à l'intégration des réfugiés et à la réinstallation. Fedasil est l'autorité compétente pour la gestion du FER en Belgique. L'Agence conseille, soutient, suit et contrôle les projets soutenus par le FER.

Les projets soutenus par le FER bénéficient d'un cofinancement habituellement de 50% du coût total du projet, mais qui peut s'élever à 75% dans certains domaines. Ces projets doivent s'inscrire dans les priorités définies par l'Union européenne telles que déclinées dans les programmes annuels (FER 2008-2013) établis par la Belgique. Les associations et les pouvoirs publics peuvent bénéficier d'une aide.

Le FER prévoit un éventail d'actions très large: aide juridique, accompagnement psychologique et social, insertion socio-professionnelle, formations... En 2011, 39 projets

ont été soutenus par le FER 2010 (voir tableau page 25). Certaines priorités du FER ont été renforcées pour contribuer à répondre aux effets de la crise de l'accueil. À côté des projets portant sur des objectifs 'classiques', plusieurs projets visant à accompagner les réfugiés reconnus dans la recherche d'un logement, ou visant à répondre plus spécifiquement aux besoins de populations vulnérables (les mineurs d'âge et les femmes en situation de vulnérabilité) ont été développés.

La Commission européenne a accordé (sur le FER 2011) une aide exceptionnelle de 4,75 millions d'euros pour faire face à la crise de l'asile en Belgique. D'une part, cette aide a permis aux instances d'asile (OE, CGRA, CCE) d'engager du personnel supplémentaire afin d'accélérer le traitement des dossiers. D'autre part, elle a permis à Fedasil de financer des coûts liés à l'augmentation de la capacité d'accueil.

ORGANISATION	PROJET	SOUTIEN FER
Comité belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)	Assistance au regroupement familial des réfugiés reconnus	72 007,50
Comité belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)	Analyse du respect des droits des demandeurs d'asile en Belgique en accord avec l'acquis communautaire	140 550,02
Convivium	Accompagnement des réfugiés dans la période de transition vers l'aide financière	116 545,28
Convivium	Guidance socio-professionnelle adaptée aux réfugiés	10 164,09
Form'Anim	Logement, formation et emploi, accompagnement psychologique	121 404,46
Miroir vagabond	Reflets d'exil (accompagnement socio-professionnel)	70 074,65
Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)	Accompagnement scolaire des mineurs non accompagnés	26 050,70
CBAR	Soutien juridique des demandeurs d'asile en centres fermés	159 975,00
Mentor Escale	"De la résilience chez les mineurs étrangers non accompagnés"	31 280,35
Ulysse	Réseau Santé mentale des demandeurs d'asile	92 736,46
Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)	Formations destinées aux professionnels de l'accueil en CPAS	49 644,50
Croix-Rouge germanophone	Approche intégrée de l'asile en Communauté germanophone de Belgique	45 914,25
Solentra	Formation et thérapie pour promouvoir la santé des mineurs d'âge avec ou sans famille	57 783,32
Solentra	Formation et thérapie pour promouvoir la santé des mineurs d'âge avec ou sans famille (volet 'mineurs')	79 571,52
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Insertion professionnelle	68 598,66
Caritas	Intégration des réfugiés en Belgique	56 753,63
Caritas	Aide à la recherche d'un logement	37 145,47
Croix-Rouge francophone	Formations pour le personnel	54 581,39
Croix-Rouge francophone	Accompagnement en milieu scolaire	52 642,55
Croix-Rouge néerlandophone	Prévention et soutien psychosocial	24 583,50
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Assistance juridique	84 790,34
Gam's	Accompagnement de victimes de mutilations sexuelles et excision	76 110,00
Antwerps Minderhedencentrum De 8	Aide à la recherche d'un logement	26 200,00
CPAS de Destelbergen	Aide à la recherche d'un logement	25 963,80
CPAS de Bruxelles	Aide à la recherche d'un logement	75 320,43
CPAS de Liège	Aide à la recherche d'un logement	31 400,00
Cavaria	Soutien aux holebi's	29 900,00
MAKS	Aide à l'intégration sur le marché du travail	23 183,00
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Accessibilité aux services sociaux	139 161,27
Tabane	Accompagnement ethnopsychologique	49 918,00
Cirkant	Accompagnement de mineurs d'âge	76 245,00
Minor Ndako	Accompagnement de mineurs d'âge	111 055,00
BON	Intégration de jeunes adultes	155 802,00
Intact	Appui juridique aux victimes d'excision et mutilations sexuelles	93 990,63
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Recherche-action	118 102,65
Asbl Lutte contre l'exclusion sociale	Accompagnement de mineurs demandeurs d'asile en hôtels	711 486,00
Université catholique de Louvain (UCL)	Recherche-action	104 386,28
Université de Gand (UG)	Recherche-action	64 255,00
Exil	Projet thérapeutique pour mineurs non accompagnés	17 902,08
CAW Metropool	Accompagnement de mineurs d'âge	127 072,37
<b>TOTAL</b>		<b>3 510 251</b>

# COORDONNÉES DE FEDASIL

## *Siège*

Rue des Chartreux 21  
1000 Bruxelles  
T +32 2 213 44 11  
F +32 2 213 44 22  
info@fedasil.be  
www.fedasil.be

## *Dispatching*

WTC II  
Chaussée d'Anvers 59B  
1000 Bruxelles  
T +32 2 793 82 40  
F +32 2 203 60 04

## *Bureaux régionaux*

### **RÉGION 1**

Flandres orientale et occidentale  
Tenderstraat 14  
9000 Gent  
T +32 9 235 48 60  
F +32 9 235 48 69  
zone.gent@fedasil.be

### **RÉGION 2**

Limbourg, Brabant flamand, Anvers, Bruxelles  
Vital Decosterstraat 46  
3000 Leuven  
T +32 16 31 48 30  
F +32 16 31 48 39  
zone.leuven@fedasil.be

### **RÉGION 3**

Hainaut, Namur, Brabant Wallon Ouest  
CUNIC  
Avenue Général Michel 1B  
6000 Charleroi  
T +32 71 27 02 90  
F +32 71 27 02 99  
region.charleroi@fedasil.be

### **RÉGION 4**

Liège, Luxembourg, Brabant Wallon Est  
Rue du Palais 6  
4000 Liège  
T +32 4 340 20 80  
F +32 4 340 20 89  
region.liege@fedasil.be

## Centres d'accueil fédéraux

---

### ARENDONK

Grens 77  
2370 Arendonk  
T +32 14 40 52 50  
F +32 14 40 52 68  
info.arendonk@fedasil.be

### BOVIGNY

Chemin de Courtil 71x  
6671 Bovigny  
T +32 80 28 20 70  
F +32 80 42 09 35  
info.bovigny@fedasil.be

### BROECHEM

Van den Nestlaan 104  
2520 Broechem-Ranst  
T +32 3 727 12 60  
F +32 3 727 12 68  
info.broechem@fedasil.be

### CHARLEROI

Parc industriel 2e rue 24  
6040 Charleroi  
T +32 71 34 90 80  
F +32 71 34 90 96  
veronique.hastir@fedasil.be

### FLORENNES

Rue Henry de Rohan Chabot 120  
5620 Florennes  
T +32 71 68 11 00  
F +32 71 68 11 05  
info.florennes@fedasil.be

### JODOIGNE

Chaussée de Hannut 141  
1370 Jodoigne  
T +32 10 47 66 00  
F +32 10 47 66 71  
info.jodoigne@fedasil.be

### KAPellen

Kazerneweg 35  
2950 Kapellen  
T +32 3 660 19 00  
F +32 3 660 19 40  
info.kapellen@fedasil.be

### MORLANWELZ

Chaussée de Mariemont 92  
7140 Morlanwelz  
T +32 64 23 96 40  
F +32 64 23 96 60  
info.morlanwelz@fedasil.be

### NEDER-OVER-HEEMBEEK

(Centre pour mineurs étrangers non accompagnés)  
Hôpital militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 11-20  
1120 Bruxelles  
T +32 2 264 54 33  
F +32 2 264 41 90  
isabelle.plumat@fedasil.be

### PETIT-CHÂTEAU

Bd du 9e de Ligne 27  
1000 Bruxelles  
T +32 2 250 05 11  
F +32 2 250 04 82  
info.kleinkasteeltje@fedasil.be  
info.petitchateau@fedasil.be

### POELKAPELLE

Stadensesteenweg 68  
8920 Langemark-Poelkapelle  
T +32 51 48 06 20  
F +32 51 48 06 22  
info.poelkapelle@fedasil.be

### PONDRÔME

Rue du Tombois 4  
5574 Pondrôme  
T +32 82 68 70 50  
F +32 82 68 70 59  
info.pondrome@fedasil.be

### RIXENSART

Rue du Plagniau 1  
1330 Rixensart  
T +32 2 655 10 20  
F +32 2 652 34 69  
info.rixensart@fedasil.be

### SINT-TRUIDEN

Montenakenweg 145  
3800 Sint-Truiden  
T +32 11 69 75 00  
F +32 11 69 75 55  
info.sint-truiden@fedasil.be

### STEENOKKERZEEL

(Centre pour mineurs étrangers non accompagnés)  
Keizerinlaan 2  
1820 Steenokkerzeel  
T +32 2 755 23 60  
F +32 2 757 97 53  
info.steenokkerzeel@fedasil.be

### STOUMONT

Borgoumont 104  
4987 Stoumont  
T +32 80 42 96 50  
F +32 80 42 96 51  
info.stoumont@fedasil.be

### SUGNY

Voies de Bohan 245  
5550 Sugny  
T +32 61 27 57 70  
F +32 61 27 57 79  
info.sugny@fedasil.be

### VIRTON

Rue Croix le Maire 9  
6760 Virton  
T +32 63 58 98 90  
F +32 63 58 98 99  
mojgan.nyknam@fedasil.be

### WOLUWE-SAINT-PIERRE

(Centre de transit)  
Rue des Palmiers 80  
1150 Brussel - Bruxelles  
T +32 739 62 30  
F +32 2 733 43 00  
rudym.raes@fedasil.be



[www.fedasil.be](http://www.fedasil.be)